

GOVERNMENT OF MALTA
MINISTRY FOR JUSTICE

CELEBRATING 20 YEARS OF CEPEJ MALTA | 27, 28 JUNE 2022

38ème REUNION PLENIERE 20ème ANNIVERSAIRE DE LA CEPEJ

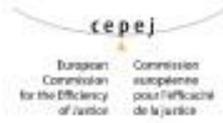
Intervention de l'Ambassadeur Christian Meuwly, Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Président du Groupe des rapporteurs pour la coopération juridique du Comité des Ministres

(Salutations)

La sécurité en Europe repose sur la justice. C'est l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui nous le rappelle dans sa résolution adoptée il y a moins d'une semaine à Strasbourg sur le rôle du Conseil de l'Europe face à de nouveaux défis suite à la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. A l'heure où l'ordre international est violé et où l'architecture de sécurité européenne est déstabilisée, il est important de souligner, comme le fait l'Assemblée, que « la sécurité est un concept plus large que la défense, et repose dans une large mesure sur le respect des processus démocratiques, des droits de l'homme et de l'Etat de droit ». Face à l'approche des relations internationales mue par les sphères d'intérêt, consistant à imposer des choix par le recours à la force, le Conseil de l'Europe est la pierre angulaire d'une société européenne et internationale misant sur la poursuite de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale. Presque trois quarts de siècle après la fondation du Conseil de l'Europe au sortir de la seconde guerre mondiale, le rôle de notre organisation comme rempart pour l'indivisibilité de la sécurité démocratique est remis en lumière. A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la CEPEJ, cela doit animer nos réflexions.

Le penseur libéral Benjamin Constant, que j'évoque d'autant plus volontiers qu'il est né à Lausanne en Suisse, parlait déjà de cette indivisibilité de la sécurité démocratique, dans son ouvrage « Principes de politique » publié en mai 1815. Juste avant Waterloo qui mit fin à cette tentative, Constant venait de faire accepter par Napoléon, le despote auquel il s'était auparavant opposé, une Constitution portant, je le cite « tous les droits de l'espèce humaine, la sûreté des individus, la liberté de la pensée, la garantie des propriétés, l'abolition de tout arbitraire ». Il décrit ce qui à ses yeux doit caractériser une bonne justice. « A l'inamovibilité des juges, et à la sainteté des jurés, il faut réunir encore le maintien constant et scrupuleux des formes judiciaires » « Quelque imparfaites que soient les formes, elles ont une faculté protectrice qu'on ne leur ravit qu'en les détruisant; elles sont les ennemies nées, les adversaires inflexibles de la tyrannie, populaire ou autre. »

Cette sécurité démocratique, l'Assemblée parlementaire ou Benjamin Constant nous amènent à la retrouver aussi au cœur du mandat de la CEPEJ. Etablie pour améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes judiciaires européens et renforcer la confiance des justiciables dans ces systèmes, en encourageant et devançant l'innovation, la CEPEJ travaille depuis 20 ans à soutenir l'évolution des formes et de la pratique judiciaire vers une capacité toujours meilleure



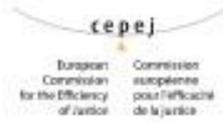
GOVERNMENT OF MALTA
MINISTRY FOR JUSTICE

CELEBRATING 20 YEARS OF CEPEJ MALTA | 27, 28 JUNE 2022

de protéger les libertés et de mettre en oeuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. La CEPEJ est une source d'informations comparatives et de références, un espace de coopération, et également un laboratoire où examiner, en partageant les connaissances, les développements prévisibles et les expériences abouties dans les Etats membres. Ainsi que les Ministres l'ont souligné à Turin, l' « éminente contribution » de la CEPEJ pour l'indépendance et l'efficacité des systèmes judiciaires s'inscrit dans l'ensemble formé avec le Groupe d'Etats contre la corruption, la Commission de Venise, le Conseil consultatif des juges et celui des procureurs européens. Le CDCJ, comité directeur pour la coopération juridique, est un autre pilier de ce travail interactif au sein du Conseil de l'Europe – sans oublier, à l'Assemblée parlementaire, le rôle spécifique de la Commission des droits de l'homme et des affaires juridiques.

Pour le Comité des Ministres, la CEPEJ est un conseil et une source d'initiatives, de la plus haute valeur. D'une part la CEPEJ mène des recensements et des évaluations indispensables pour la transparence des systèmes judiciaires, mais d'autre part elle est aussi à la source d'études et de recommandations directement utiles notamment pour la transformation des systèmes judiciaires dans un environnement technologique en rapide évolution. La prise en compte de ces recommandations facilite la mise en œuvre des obligations ou des coopérations découlant des travaux d'instruments conventionnels et intergouvernementaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice civile et de la justice pénale.

Parmi les travaux marquants de la CEPEJ pendant ces deux dernières années où j'ai animé les débats du groupe des rapporteurs sur la coopération juridique du Comité des Ministres, je relève les avancées accomplies sur le thème de l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement. Il faut se rappeler que la CEPEJ a été un précurseur en adoptant en 2018 déjà une Charte éthique européenne à ce sujet. La feuille de route révisée adoptée par la CEPEJ et l'étude produite par son groupe de travail sur la qualité de la justice sur la question de la certification des outils et des services d'intelligence artificielle dans le domaine de la justice ont retenu l'attention du Comité des Ministres. La conférence des ministres de la Justice réunie à Budapest en octobre 2021 a pu compter sur l'expertise des membres du CEPEJ afin d'engager plus avant les responsables politiques dans une concertation sur la mise en œuvre et les effets, éventuellement les risques, de la digitalisation. L'activité du groupe de travail sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle se poursuit dans le cadre du programme d'activité 2022-2023 de la CEPEJ intitulé « digitalisation pour une meilleure justice » dont le Comité des Ministres a pris connaissance en début d'année. La création d'un centre de ressources en lignes dans ce domaine a été notée avec intérêt. Le CAI, Comité sur l'intelligence artificielle chargé par le Comité des Ministres de rédiger un instrument juridique à caractère transversal, qui sera une convention si les Etats membres s'accordent comme tout l'indique à lui conférer un caractère contraignant, pour la protection des droits de l'homme face aux risques découlant de l'application de l'intelligence artificielle, peut compter sur la CEPEJ. Les deux groupes sont appelés à intensifier leurs échanges pour faire en sorte que les négociateurs puissent tenir compte des réflexions déjà



GOVERNMENT OF MALTA
MINISTRY FOR JUSTICE

CELEBRATING 20 YEARS OF CEPEJ MALTA | 27, 28 JUNE 2022

menées à la CEPEJ et que les développements ultérieurs au sein de la CEPEJ s'alignent sur les principes généraux retenus par le CAI.

Avec la vigilance apportée à tous ces travaux, la cyberjustice qui s'annonce ne va pas assurément pas dériver vers la version de science-fiction que Philippe K. Dick nous montre dans « The Minority Report », où à l'univers qui s'en inspire dans le film du même nom avec Tom Cruise ! Grâce au mandat de la CEPEJ, les utilisateurs sont placés au centre des préoccupations, aussi bien ceux qui font partie des autorités judiciaires que ceux qui sont des usagers comme les avocats. La transition vers le numérique s'accompagne d'une sensibilisation aux enjeux, aux objectifs visés et d'une information sur les avantages à obtenir : la CEPEJ a anticipé ces besoins et énoncés les bonnes pratiques à mettre en œuvre, pour que la dimension humaine prévale sur les technologies.

En 20 ans, la justice a changé d'ère avec le basculement dans le numérique, mais le souci de garantir la forme pour contrecarrer toute tyrannie, cher à Benjamin Constant, demeure primordial, de sorte à concilier autorité des juges et protection des libertés – pour la sécurité de l'Europe et de ses habitants, dans un effort indivisible pour l'efficacité de la justice.